

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026052604

Séance du 26/05/2026

Référence
2026052604

Objet de la délibération
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS DE LANNOY-LYS-TOUFFLERS ET ENVIRONS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Date de la convocation
19/05/2026

Date d'affichage
26/05/2026

Vote
Unanimité
Pour 23
Contre 0
Abstention 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le 26/05/2026

Et

Publication ou notification du

L' an 2026 le 26 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de COLAONE Simond, Maire

Présents : BONNEEL Audrey représente FOUQUART Paul, CARELS Ludovic, COLAONE Simond, COUVEZ Sandra, DENEUVILLE Annick, DRUEZ Maxence; DUQUESNOY Philippe; DUPAS Philippe; HONVAULT Etienne représente MAEGHT Virginie ; KOSTRZEWA Gaetane; MONBEL David; REFFAS Alain représente PROUVEUR Aurore; SERET Virginie; SMIGIELSKI Jean-François; TISON Claire; THERON Valérie, TRONCHON Jean-Sébastien, VANDENDORPE Antoine, VANDEN DORPE Annie, WULLAERT Audrey

Absents : FOUQUART Paul, PROUVEUR Aurore, MAEGHT Virginie

A été nommé(e) secrétaire : DRUEZ Maxence

Objet de la délibération : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS DE LANNOY-LYS-TOUFFLERS ET ENVIRONS

Dès lors qu'une association a déposé un dossier complet et étayé de demande de subvention, le Conseil municipal est invité à lui accorder une aide financière pour l'année.

L'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dispose que constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

En l'espèce, l'ASSOCIATION LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS DE LANNOY-LYS-TOUFFLERS ET ENVIRONS a déposé un dossier de demande de subvention de 100 euros qui a été étudié. Cette association a pour but de perpétuer le devoir de mémoire, de promouvoir les valeurs patriotiques. Ses principales activités consistant à participer aux commémorations, aux conférences, aux actions auprès des jeunes et d'aider les veuves qui bénéficient directement aux habitants de la commune. Cet engagement s'inscrit dans l'intérêt

de la collectivité et contribue au devoir de mémoire.

Il est demandé au Conseil de valider cette proposition et d'autoriser le versement de ladite subvention.

Le Conseil Municipal,
Où son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

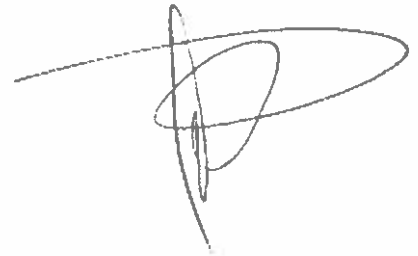
ACCORDE à l'Association l'ASSOCIATION LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS DE LANNOY-LYS-TOUFFLERS ET ENVIRONS au titre du présent exercice une subvention de **100 €**.

Les crédits nécessaires au versement de cette aide financière sont inscrits au chapitre 65 du budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/05/2026
Le Maire
Simond COLAONE

Le Secrétaire de séance

A large, stylized blue ink signature, likely belonging to the Mayor, Simond COLAONE.A blue ink signature, likely belonging to the Secretary of the meeting.